

POLE ADMINISTRATION

Le Compte Hello Asso

Date : 25.05.2023

Signataire : BOUSSEAU Thomas

Les tutos de la FFBB :

- [Découvrez comment activer le service de paiement en ligne](#)
- [Suivez pas à pas le parcours de prise de licence avec le paiement intégré à FBI](#)
- [Découvrez le compte et ses différentes fonctionnalités](#)

Dès l'ouverture du renouvellement d'affiliation ou en cours de saison, vous pouvez activer le service de paiement en ligne

- Se connecter sur son compte FBI
- Onglet = Organisme
- Onglet = renouvellement d'affiliation (si avant le 30 juin) ou Mon organisme
- Onglet = e-licence

FBI 2021-2022



The screenshot shows the FBI 2021-2022 website interface. At the top, there is a navigation bar with the following menu items: Organismes, Licences, Compétitions, Administrations, Editions, and Jeunesse. Below the navigation bar, there are two main sections. The left section is titled 'Gestion des organismes' and contains a dropdown menu with 'Répertoire' and 'Votre organisme'. Below this, there is a list of updates: 'Renouvellement d'affiliation 3.1 du 01/06/2022', 'Nouveautés de la version 3.1.0 du 16/02/2022', 'Nouveautés de la version 3.0.9 du 18/11/2021', and 'Nouveautés de la version 3.0.8 du 30/06/2021'. The right section is titled 'Corrections' and contains a list of corrections: 'Corrections de la version 3.1.1 du 01/06/2022', 'Corrections de la version 3.1.0 du 16/02/2022', 'Corrections de la version 3.0.9 du 18/11/2021', and 'Corrections de la version 3.0.8 du 30/06/2021'.

Pour commencer la démarche, cliquer sur « créer / connecter mon compte HelloAsso »



The screenshot shows the HelloAsso account management interface. At the top, there is a header with the ID 'PDL0049050 - CORON/SALLE DE VIHIER'S' and navigation icons. Below the header, there is a navigation bar with the following menu items: Généralités, Salle, Membres, e-Licence, and Projet associatif. The main content area contains the following text: 'A partir de la saison 2022/2023 il est obligatoire de connecter un compte HelloAsso pour valider votre réaffiliation. Pour en savoir plus sur le partenariat FFBB / HelloAsso, cliquez ici.' Below this, there is a message: 'Vous avez connecté votre compte FBI à votre compte HelloAsso pour permettre à votre club de proposer le paiement en ligne des licences. Si vous ne souhaitez plus donner la possibilité à vos licenciés de payer la licence en ligne par carte bancaire, vous pouvez déconnecter votre compte HelloAsso de votre compte FBI.' Below the message, there is a green button labeled 'Déconnecter mon compte HelloAsso'. Below the button, there is a message: 'HelloAsso est un outil de paiement gratuit pour les associations. En déconnectant le compte HelloAsso de votre club, vous ne pourrez plus proposer le paiement des licences en ligne.' Below the message, there is a section titled 'Sélection de la saison pour votre grille de tarification' with a dropdown menu showing 'Saison 2022-2023'.

Vous avez déjà un compte sur HelloAsso (créé sur HelloAsso ou via PassionClub), connectez-vous

Vous n'avez pas encore de compte HelloAsso, inscrivez-vous depuis FBI

Cliquez sur « lier les comptes » - Les comptes HelloAsso et FBI sont désormais liés



Saisissez vos tarifs en fonction des pratiques et de la catégorie d'âge.

Paramétrez la prise en charge de l'assurance

cochez la case « j'ai vérifié que l'ensemble de mes tarifs sont corrects et autorise le paiement en ligne via l'interface e-licence pour activer définitivement le service
Possibilité de régler en 3 fois sans frais – je coche la case

Grille tarifaire

J'ai vérifié que l'ensemble de mes tarifs sont corrects et autorise le paiement en ligne via l'interface e-Licence

Paiement en 3x sans frais (1)

(1) Les échéances sont fixées au 10 du mois et un décalage d'un mois est effectué pour le premier paiement si nous sommes après le 25 (Ex : je paye le 25/01 ma prochaine échéance sera le 10/02 puis le 10/03 / si je paye le 26/01 ma prochaine échéance sera le 10/03 puis le 10/04)

Nom

Catégorie d'âge

Compléter chacune des lignes pour lesquelles vous souhaitez proposer le paiement en ligne. Si vous laissez la ligne vide le paiement en ligne ne sera pas proposé pour cette catégorie, 0,00 correspond à la gratuité de la catégorie.

Vous aurez la possibilité de suivre le paiement de vos licenciés sur la page e-licence

Sur cette même page, vous avez la possibilité de déposer vos propres documents et écrire

un commentaire qui paraîtra lors de la connexion du licencié sur sa e-licence

A partir du moment où vous activez le paiement en ligne et que vous avez créé votre compte HelloAsso dans FBI (ou connecté votre compte HelloAsso s'il existait déjà, le paiement en ligne sera alors automatiquement disponible pour vos licenciés grâce à HelloAsso. Tous les tarifs de cotisations que vous indiquerez dans votre espace FBI remonteront automatiquement dans le formulaire de paiement HelloAsso généré au moment où le licencié procédera à son paiement

Le choix du mode de paiement

Le licencié, lorsqu'il procédera au paiement de sa licence, aura la possibilité de sélectionner un mode de paiement (Carte bancaire ou Autre moyen de paiement).

Si vous avez bien activé le paiement en ligne depuis votre espace FBI (comme expliqué précédemment), le licencié aura donc le choix de payer par Carte Bancaire dans son espace e-Licence.

Si la personne sélectionne ce mode de paiement, il sera redirigé automatiquement vers un formulaire de paiement HelloAsso prérempli avec le montant que la personne devra régler.

Les informations saisies du licencié remonteront automatiquement dans votre compte HelloAsso, dans votre onglet Suivi des Paiements.

- • Email du payeur
- • Montant de la transaction
- • Prénom du payeur
- • Nom du payeur
- • Coordonnées postales du payeur
- • Date de naissance du payeur

Découverte du Compte Hello Asso

Dès l'activation du paiement en ligne dans votre espace FBI et la création de votre compte HelloAsso, vous pourrez découvrir votre espace HelloAsso.

Depuis cet espace, vous pourrez :

- Effectuer le suivi des paiements reçus via HelloAsso (dans le cadre de la prise de licence comme pour d'autres activités éventuelles)
- * télécharger toutes les données relatives aux paiements sous Excel ou en csv
- Procéder si besoin au remboursement d'un paiement reçu
- Authentifier votre club sur HelloAsso (Il s'agit d'une étape permettant à HelloAsso de valider les informations bancaires et légales de votre club)
- Procéder au versement des fonds collectés sur votre compte bancaire
- Mais aussi utiliser tous les autres outils de la plateforme HelloAsso (billetterie en ligne, boutique en ligne, don en ligne, financement participatif, etc.

Comment recevoir les sommes versées sur HelloAsso

Pour pouvoir recevoir les versements des sommes que vous allez collecter grâce à HelloAsso, vous devez procéder à l'authentification de votre club.

Cette étape nous permet de bien vérifier l'identité des personnes administrant le compte HelloAsso

c'est ainsi que nous pouvons assurer la sécurité des versements.

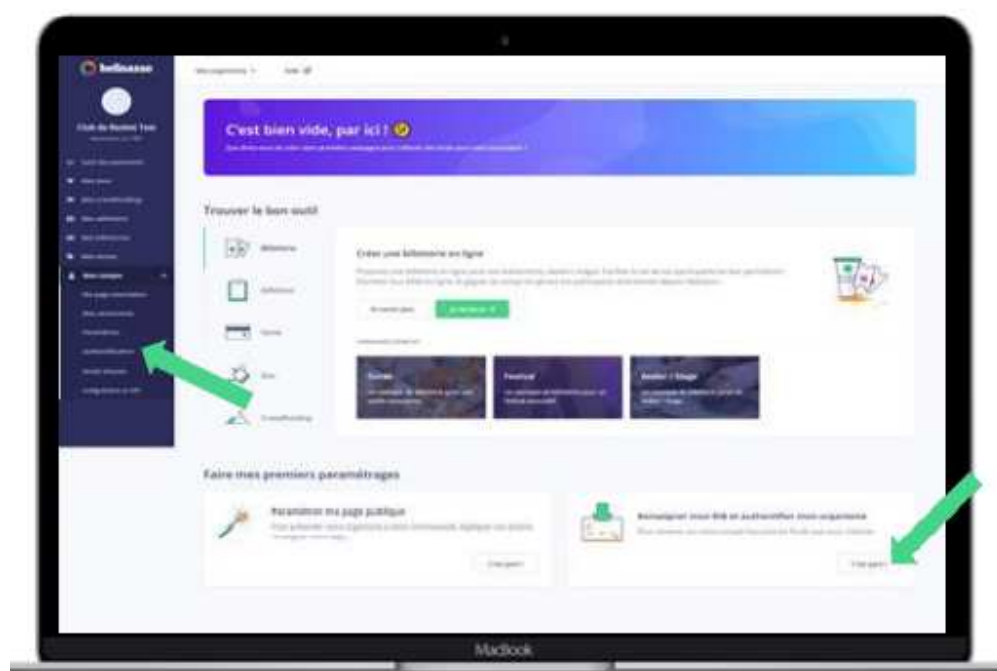
Depuis votre espace d'accueil, cliquez sur "C'est parti" en bas à droite

- Dans la rubrique "Renseigner mon RIB et authentifier mon organisme".
- Ou, dans votre menu latéral à gauche, cliquez sur Mon compte > Authentification.

A partir du moment où vous avez envoyé votre dossier, il sera étudié sous 24h à 48h.
Vous recevrez une alerte par email de la part de nos services.

Note : vous pouvez bien sûr commencer à collecter vos licences avant d'avoir procédé à l'authentification de votre compte.

Les fonds seront mis en attente et vous seront reversés intégralement lorsque votre club sera authentifié



La Zone Authentification : documents à fournir club ou club omnisport

* Les coordonnées bancaires de votre club (IBAN, BIC et RIB de votre club)

- La pièce d'identité (carte d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité, en couleurs) du mandataire (président.e ou trésorier.e)
- Copie de la parution au journal officiel (ou récépissé de la déclaration en préfecture) ○ Si vous ne disposez pas du document dans vos archives, il peut être disponible dans votre espace www.service-public.fr/associations ou sur <https://www.journalofficiel.gouv.fr/associations/recherche>. Dans le cas échéant, veuillez prendre contact avec votre préfecture.
- Les statuts signés de votre club
- La liste des membres du bureau de votre club, signée et datée de moins de 2 ans

Le débloqué des fonds

Vous pourrez débloquer les virements des sommes que vous avez collecté sur HelloAsso quand vous le voudrez, depuis votre onglet Mon compte - Mes versements.

Remarque, à quoi correspond le montant en attente de validation ? Afin de garantir la sécurité des paiements et des encaissements, nos services ont besoin d'un délai de traitement avant de mettre à votre disposition les fonds, c'est la raison pour laquelle ils se retrouvent "en attente de validation". Ce délai de 7 jours correspond au temps nécessaire pour l'analyse des paiements, il est donc incompressible

Le suivi des paiements

L'onglet Suivi des paiements (accessible depuis votre menu latéral à gauche) vous permet de :

- Consulter les différents paiements que vous avez reçu et les informations qui en sont liées (date du paiement, montant du paiement, statut du paiement, informations du payeur, ...)
- Télécharger l'attestation de paiement du payeur si besoin
- Télécharger le suivi des paiements complet au format .csv/excel
- Filtrer la vue de votre tableau par date et de rechercher les informations de paiement d'une personne en particulier
- Rembourser un paiement si besoin

Les remboursements

Suite à la préinscription et le paiement en ligne d'un licencié, votre club sera notifié dans l'outil FBI, et pourra contrôler le dossier du licencié.

- Votre club pourra ainsi valider que celui-ci est conforme (choix de la pratique, choix de la licence, documents transmis, montant payé,...).
- En cas d'erreur, votre club pourra informer le licencié, modifier le dossier, et relancer une procédure de paiement.
- Si votre licencié n'a pas réglé le bon montant, votre club devra opérer le remboursement du paiement dans l'espace HelloAsso.
- Pour rembourser un paiement, il vous suffira de cliquer sur les "... " à droite du paiement à rembourser

Il est possible que vous ne puissiez pas effectuer le remboursement d'un licencié.

Seul un paiement respectant les conditions suivantes peut être remboursé :

- Le paiement date de moins d'un an
- Le paiement n'a pas été versé sur le compte bancaire de votre club
- La carte bancaire du licencié n'est pas expirée
- Le paiement ne fait pas l'objet d'une contestation et n'a pas déjà été remboursé

VOS INTERLOCUTEURS

Vous avez des questions sur
votre espace FBI ?



Contactez votre référent dans votre
Comité

Vous avez des questions sur votre
espace HelloAsso ?



👤 Equipe Accompagnement

📞 05 54 54 44 63

✉ contact@helloasso.com